



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 55518

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les graves difficultés que rencontrent les particuliers et plus encore les personnes morales qui souhaitent améliorer leurs connexions Internet par l'utilisation de haut débit en milieu rural. C'est notamment le cas des organismes ayant vocation d'aménagement du territoire et pour lesquels l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication constitue un défi majeur pour leur développement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures techniques prévues pour que l'ensemble du territoire national ait un accès uniforme rapide et efficace au haut débit.

Texte de la réponse

L'accès dans de bonnes conditions aux réseaux et aux services à haut débit est un enjeu majeur en termes de développement économique et d'intégration de tous à la société d'information. S'agissant des réseaux, le Gouvernement a toujours mené une politique de neutralité technologique, seule garante d'une concurrence équitable et d'une couverture maximale du territoire. Quatre technologies permettent aujourd'hui d'accéder à Internet à haut débit : l'ADSL, la boucle locale radio (BLR), le câble et le satellite. L'ADSL : aujourd'hui, l'ADSL est disponible dans environ 300 villes en France métropolitaine, ce qui représente environ 30 % de la population. France Télécom prévoit une couverture d'environ 600 villes fin 2001, soit environ 60 % de la population couverte, pour un investissement de 2,5 milliards de francs en trois ans. Le dégroupage de la boucle locale va permettre d'accélérer cette couverture et de réduire les prix mais, compte tenu des contraintes techniques de l'ADSL (la distance entre le commutateur et l'abonné ne doit pas excéder 5 kilomètres), il sera probablement difficile de couvrir plus de 80 % de la population à moyen terme. L'ADSL ne semble ainsi pas la technologie la plus adaptée pour l'accès à haut débit des zones semi-urbaines et rurales. Le BLR : dans un souci d'aménagement du territoire, le critère de rapidité de déploiement des réseaux a été l'un des plus importants pour sélectionner les opérateurs de BLR. Les opérateurs déploient progressivement leurs réseaux et prévoient selon les régions des taux de couverture entre 6 et 60 %. Si la BLR semble être une technologie intéressante pour couvrir les zones péri-urbaines et rurales, certaines contraintes techniques peuvent néanmoins freiner le déploiement généralisé des réseaux, comme la portée maximale des signaux (une dizaine de kilomètres), la présence d'obstacles (immeuble ou montagne), de même que la pluie et la neige, qui peuvent empêcher les connexions. Elle nécessite cependant des investissements importants de la part des opérateurs et le développement de la couverture dépendra en grande partie de la demande des utilisateurs, entreprises ou particuliers. Le câble ; le câble est plutôt présent dans les agglomérations et destiné aux utilisateurs résidentiels. Les câblo-opérateurs cherchent aujourd'hui à moderniser leur réseau et n'envisagent pratiquement pas de se déployer dans de nouvelles villes dans les prochaines années. Parmi les technologies matures pour offrir des hauts débits, le câble est donc sans doute la moins appropriée pour les zones rurales. Le satellite : potentiellement, tout le territoire peut être atteint mais compte tenu de la présence d'autres systèmes sur certains segments de marché, le satellite devrait plutôt s'adresser à des besoins spécifiques, et en particulier, ceux des zones non couvertes par l'ADSL, la BLR ou le câble. Plusieurs projets de satellites géostationnaires ou

de systèmes de satellites en orbite basse destinés à offrir de l'accès à Internet à haut débit sont en cours de développement et devraient aboutir d'ici à deux à trois ans. Les quatre technologies présentées permettront d'assurer dans les prochaines années l'accès aux réseaux à hauts débits sur la plus grande partie du territoire et à des prix abordables, ce qui est l'une des conditions nécessaires au développement harmonieux de la société de l'information. Il est cependant probable que le seul jeu de la concurrence ne sera pas suffisant pour donner à tous les bassins de vie l'accès à ces réseaux à haut débit. C'est pourquoi le Gouvernement continuera d'étudier avec la plus grande attention toutes les solutions qui favoriseront « l'irrigation numérique » des zones rares, et notamment des zones de montagne. Dans l'attente de ces solutions certaines initiatives actuellement permettent de renforcer l'accès de tous aux réseaux et aux services de la société de l'information : la couverture de tous les bassins de vie permanents par les réseaux mobiles GSM et la disponibilité, dès l'été prochain, d'un accès illimité à Internet par le réseau téléphonique classique grâce à l'offre d'interconnexion forfaitaire que vient de proposer France Télécom.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55518

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7091

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2618